

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE ORDINAIRE, DU MERCREDI 14 AVRIL A 19H30

L'an deux mil vingt-et-un le mercredi 14 avril à 19h30, le Conseil Municipal de Bricqueboscq légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence du Premier Adjoint, Mme QUELLIER-LAHAYE Marine.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de votants : 14

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs QUELLIER-LAHAYE Marine, DABROWSKI Stanislas, COTTEBRUNE Gilles, RENOUF Jessica, HAMELIN Dominique, BEAUGRAND Nicole, MILLET Florence, LETABLIER Marion, GARCIA Laurence, LEMAUX Fabienne, BIHEL François, HUREL Jean-François, LANIEPCE André

Procurator(s) : Monsieur COLLAS Hubert donne pouvoir à Mme QUELLIER-LAHAYE Marine

Absent excusé : Monsieur POULAIN Thierry

Secrétaire de séance : Mme GARCIA Laurence

Date de convocation : 8 avril 2021

Date d'affichage : 8 avril 2021

DEL_013-2021 : Approbation du Compte Administratif du Budget CCAS 2020

Sous la présidence de Monsieur DABROWSKI Stanislas chargé de la préparation des documents budgétaires, les membres du Conseil Municipal examinent le compte administratif du CCAS 2020 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	11 810,30 €	
Recettes (+ Excédent N-1)	95 701,88 €	
Résultat : Excédent		83 891,58 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées (+ Déficit N-1)	9 997,87 €	
Recettes réalisées	9 997,87 €	
Résultat d'exécution :		0,00 €

Reste à réaliser

Dépenses	0,00 €	
Recettes	0,00 €	
Solde du reste à réaliser		0,00 €

Résultat global dépenses	9 997,87 €	
Résultat global recettes	9 997,87 €	
Excédent		0,00 €

Le Compte Administratif présente donc le résultat suivant :

Section de fonctionnement : Excédent	83 891,58 €
Section d'investissement : besoin de financement	0,00 €
Résultat net exercice 2020	83 891,58 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **D'APPROUVER** le compte administratif du budget CCAS 2020.

DEL_014-2021 : Affectation des résultats 2020 au Budget Primitif Communal 2021

Etant entendu que le Centre Communal d'Action Sociale a été dissout au 31 décembre 2020, et après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve le résultat et son affectation tel que mentionné ci-dessous :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice :	+ 6 324,28 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002) :	+ 77 567,30 €
Résultat à affecter :	+ 83 891,58 €
Solde d'exécution d'investissement :	0,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement :	0,00 €
Affectation :	+ 83 891,58 €
Affectation en réserve compte 1068 en investissement	0,00 €
Affectation complémentaire au compte 1068 :	0,00 €
Report en fonctionnement R002 :	+ 83 891,58 €
DEFICIT REPORTE D002 :	0,00 €

Le résultat excédentaire produit par l'exercice 2020 sera intégré et affecté au résultat de fonctionnement 2020 de la commune.

DEL_015-2021 : Approbation du Compte de Gestion du Budget CCAS 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte de gestion 2020, après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Budget CCAS 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL_016-2021 : Approbation du Compte Administratif du Budget Communal 2020

Sous la présidence de Monsieur DABROWSKI Stanislas chargé de la préparation des documents budgétaires, les membres du Conseil Municipal examinent le Compte Administratif de la Commune 2020 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	245 634,99 €	
Recettes (+ Excédent N-1)	633 288,06 €	
Résultat : Excédent		387 653,07 €
Résultat CCAS		83 891,58 €
Résultat global Excédent		471 544,65 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées (+ Déficit N-1)	141 349,54 €	
Recettes réalisées	197 049,09 €	
Résultat d'exécution : Excédent		55 699,55 €
Résultat CCAS		0,00 €
Correction résultat 2019		- 14 850,32 €
Résultat global Excédent		40 849,23 €

Reste à réaliser

Dépenses	0,00 €	
Recettes	0,00 €	
Solde du reste à réaliser		0,00 €

Résultat global dépenses	156 199,86 €	
Résultat global recettes	197 049,09 €	
Excédent		40 849,23 €

Le Compte Administratif présente donc le résultat suivant :

Section de fonctionnement : Excédent	471 544,65 €	
Section d'investissement : Excédent	40 849,23 €	
Résultat net exercice 2020	512 393,88 €	

Les membres du Conseil Municipal décident à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif du budget Communal 2020.

DEL_017-2021 : Affectation des résultats 2020 au budget primitif communal 2021**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice :	+ 12 286,07 €
Résultat antérieurs reportés y compris résultat CCAS (ligne 002) :	+ 459 258,58 €
Résultat à affecter :	+ 471 544,65€
Solde d'exécution d'investissement :	40 849,23 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Excédent	40 849,23 €
Affectation :	+ 471 544,65 €

Affectation en réserve compte 1068 en investissement	+ 0,00 €
Affectation complémentaire au compte 1068 :	0,00 €
Report en fonctionnement R002 :	+ 471 544,65 €
DEFICIT REPORTE D002 :	0,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** des membres présents ou représentés, **D'AFFECTER** les résultats ci-dessus de la manière suivante, au Budget Communal 2021 :

- **Affectation de l'excédent de fonctionnement de 471 544,65 € au compte FR 002**

DEL_018-2021 : Approbation du Compte de Gestion du Budget Communal 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte de gestion 2020, après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'**unanimité**. des membres présents ou représentés :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Budget Communal 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL_019-2021 : Vote des taux d'imposition 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **D'APPROUVER** les taux d'imposition tels que mentionnés ci-dessous :

TAXES DIRECTES	TAUX en %
<i>Foncier bâti</i>	37,28 <i>Dont taux départemental 21,42</i>
<i>Foncier non bâti</i>	19,23

DEL_020-2021 : Vote du Budget Primitif Communal 2021

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le budget primitif communal 2021 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de :

- **697 220,62 €** en section de fonctionnement,
- **92 380,67 €** en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

011	Charges à caractère général	125 250,00 €
012	Charges de personnel	87 055,00 €
014	Atténuation de produits	2 600,00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	3 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sec	5 265,00 €
065	Autres charges de gestion courante	41 300,00 €
066	Charges financières	5 126,56 €
067	Charges exceptionnelles	427 624,06 €

Total des Dépenses =	697 220,62 €
-----------------------------	---------------------

Recettes

002	Résultat de fonctionnement reporté	471 544,65 €
013	Atténuation de charges	1 000,00 €
070	Produits des services	8 015,00 €
073	Impôts et taxes	121 878,00 €
074	Dotations et participations	53 682,97 €
075	Autres produits gestion courante	41 100,00 €

Total des Dépenses =	697 220,62 €
-----------------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

Dépenses

041	Opérations patrimoniales	2 376,00 €
016	Remboursement d'emprunt	34 846,98 €
20	Immobilisations incorporelles	50 207,69 €
21	Immobilisations corporelles	4 950,00 €

Total des Dépenses =	92 380,67 €
-----------------------------	--------------------

Recettes

001	Solde d'exécution d'inv repo	40 849,23 €
040	Opérations d'ordre entre sec	5 265,00 €
041	Opérations patrimoniales	2 376,00 €
10	Dotations Fonds divers-réserves	11 505,44 €
13	Subventions d'investissement	29 185,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200,00 €

Total des Recettes =	92 380,67 €
-----------------------------	--------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver le budget primitif communal 2021.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 mars 2021.

DEL_021-2021 : Subvention exceptionnelle U.C. Bricquebec Cyclisme

Madame QUELLIER-LAHAYE, premier adjoint, informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle émanant d'U.C. BRICQUEBEC CYCLISME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de **200,00 €** (deux cents euros) à l'U.C. BRICQUEBEC CYCLISME sous réserve que l'événement ait bien lieu.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL_022-2021 : FDGDON – Convention Triennale 2021-2023

Madame QUELLIER-LAHAYE, premier adjoint, présente au Conseil Municipal la convention proposée par le FDGDON pour la lutte contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche pour la période 2021-2023.

4034 nids ont été recensés dans le département en 2020.

Il est proposé de signer cette convention triennale qui permet de surveiller, prévenir et lutter contre les frelons asiatiques pour une durée de trois ans.

Le montant de la participation de la Commune de Bricquebosq s'élève à **24,00 euros** (vingt-quatre euros) par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention triennale 2021-2023 pour la lutte contre les frelons asiatiques avec le FDGDON pour un montant annuel de participation de **24,00 euros**.
- **DE DONNER** pouvoir au Maire d'engager les participations afférentes à la convention,
- **DE RETENIR** pour la période 2021-2023 les entreprises intervenantes sur la commune :
 - Entreprise « Jean CONSTANTINIDIS » de GROSVILLE (choix 1)
 - Entreprise « Désinfection Jean-Michel BOLLUT » de HELLEVILLE (choix 2).

DEL_023-2021 : Tableau des emplois communaux

Madame QUELLIER-LAHAYE, premier adjoint rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Madame QUELLIER-LAHAYE, premier adjoint, propose d'arrêter le tableau des emplois communaux comme suit :

EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	Temps Non Complet : 25H00/35H00
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	Temps Non Complet : 20H25/35H00
Adjoint technique	C	2	Temps Non Complet : 34H00/35H00 Temps Non Complet : 07H30/35H00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du **1^{er} janvier 2021**.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.